

Préface

L'Organisation des Nations Unies est saisie de la question de Palestine depuis 1947, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté sa résolution 181 (II), qui prévoyait la création en Palestine d'un Etat arabe et d'un Etat juif, avec un statut spécial pour la ville sainte de Jérusalem. Aucun autre problème n'a bénéficié d'une attention plus intense ni plus large de l'organisation mondiale. Depuis 1948 se sont succédé guerres, destructions, souffrances et vies perdues, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens, engageant l'ONU dans la recherche d'une solution, qui se poursuit. Les graves dangers de la situation étant évidents pour tous, relancer les efforts pour tenter d'obtenir la paix par un règlement d'ensemble, juste et durable de la situation au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité constitue une nécessité vitale. Mais tout progrès des négociations de paix passe nécessairement par la cessation de tous les actes de violence, de provocation, d'incitation à la violence et de destruction. Il faut aussi que toutes les parties s'engagent sans équivoque à honorer tous les accords bilatéraux et internationaux, ainsi que les résolutions des Nations Unies.

Esquissant une stratégie des Nations Unies face au conflit au Moyen-Orient, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a dégagé trois aspects centraux distincts, mais étroitement liés :

Premièrement, le rétablissement de la sécurité, à l'abri de la terreur et de la violence pour les Israéliens comme pour les Palestiniens;

Deuxièmement, la réponse aux besoins humanitaires urgents du peuple palestinien dans les territoires occupés;

Troisièmement, la promotion de négociations sérieuses et accélérées en vue d'un règlement.

Il est de mieux en mieux reconnu que les progrès en vue d'un règlement négocié n'auront pas un caractère durable si la communauté internationale n'assume pas un rôle direct et effectif sur le terrain. Au cours des derniers mois, l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis, l'Union européenne et la Fédération de Russie ont constitué ce qu'on appelle désormais le Quatuor : ils se sont tous les quatre engagés à œuvrer avec les Israéliens et les Palestiniens, avec les gouvernements des pays arabes et avec la communauté internationale pour rendre l'espoir à tous les peuples de la région.

Le présent ouvrage, introduction à la question de Palestine et au rôle de l'Organisation des Nations Unies, a pour but d'expliquer certains des points les plus complexes que cache l'escalade de la violence au Moyen-Orient, et d'exposer le cadre juridique qui pourrait permettre de parvenir à une paix d'ensemble, juste et durable dans la région.

Les renseignements présentés ici sont à jour pour octobre 2001. La longue série des actes de violence s'est poursuivie depuis lors dans la région, provoquant à nouveau morts et destructions. Il y a eu aussi des événements diplomatiques importants, dont la formation du Quatuor. J'invite les lecteurs à suivre ces événements et les autres éléments de la situation au Moyen-Orient au moyen du site Web que l'ONU consacre à la question de Palestine, avec les liens vers d'autres sites, notamment vers une base de données très riche, qui permet aux usagers de consulter en plein-texte des documents du système des Nations Unies en rapport avec la question de Palestine et le conflit arabo-israélien au Moyen-Orient depuis 1946. On trouve aussi sur le site Web des nouvelles et une analyse des événements du Moyen-Orient. Le site est à l'adresse :

http://www.un.org/partners/civil_society/m-qpales.htm

Le Secrétaire général adjoint à l'information,
Shashi Tharoor